



- ZONAGE**
- PRESCRIPTIONS**
- Espaces boisés classés
 - Emplacements réservés
 - Lisière autour des massifs boisés
 - Secteurs d'orientations d'aménagement et de programmation
 - Secteurs de mixité sociale
 - Secteurs de diversité commerciale à protéger
 - Règles d'implantation des constructions par rapport aux voies emprises publiques et limites séparatives
 - Bâti en zone N pouvant faire l'objet d'un changement de destination (mutation en logement)
 - Périmètre de 500m de la gare de L'Isle-Adam-Parmain
 - Bande de 5m
 - Parcs à préserver
 - Arbres et espaces verts remarquables
 - Arbres remarquables
 - Alignement d'arbres à préserver
- PPRI**
- Zone bleu
 - Zone rouge
 - Zone turquoise
 - Zone verte

LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	BÉNÉFICIAIRE	OBJET	SUPERFICIE
A.	Commune	Stationnement	1 600 m ²
B.	SANER	Emprise autoroutière et routière	300 000 m ²
C.	ETAT	Recadrage du bord de l'Oise	3 400 m ²
D.	Commune	Emprise de la rue Fagotard	250 m ²
E.	Commune	Prolongation de l'Allée Le Néble	2 900 m ²
F.	Commune	Prolongation de la perche visuelle du Pavillon Chinois	2 100 m ²
G.	Commune	Voie publique entre l'Avenue de Paris et l'Avenue des Bonhommes	2 100 m ²
H.	Commune	Parc de stationnement en centre-ville accessible de la rue Méliès	700 m ²
I.	SARPA	Extension de la station d'épuration des eaux	10 400 m ²
J.	Commune	Croisement de l'entrée de ville sud, angle RD922, rue St Lazare, rue Méliès	800 m ²
K.	Commune	Prolongation, le long de l'Oise, des espaces verts de loisir et de sports	210 400 m ²
L.	Commune	Espace vert	3 300 m ²
M.	SARPA	Remplacement des siphons sous l'Oise	4 600 m ²
N.	Commune	Espace vert paysagé	450 m ²
O.	Commune	Espace vert	1 500 m ²

Superficie totale : 330 000 m²

Les superficies des emplacements réservés, calculées au moyen d'un logiciel informatique et arrondies, sont données à titre indicatif.

LISTE DES SECTEURS DE MIXITE SOCIALE

Secteur	Proportion LLS
A.	20%
B.	100%
C.	100%
E.	30%
F.	35%
G.	100%
H.	30%
I.	35%
K.	20%
N.	25%
Q.	35%
P.	100%
R.	100%
S.	45%
T.	40%
U.	30%
V.	30%
W.	50%
OAP sud-ouest	50%
OAP sud-est	50%
OAP Nord	50%

Département du Val d'Oise
Commune de l'Isle-Adam

PLAN LOCAL D'URBANISME
Règlement graphique

Vu pour être annexé à la DCM d'approbation du:

Cachet de la Mairie